

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21755 - 80ÈME ANNÉE

Urgence de changer le calendrier scolaire

Lycée Jean Joly : les enseignants en grève à cause d'une chaleur trop importante pour travailler

Les enseignants du lycée Jean Joly ont cessé le travail pour dénoncer des conditions d'apprentissage insoutenables dues à la chaleur. Malgré des ventilateurs et des aménagements, les températures dépassant 35°C rendent l'enseignement difficile. Le PCR plaide pour un calendrier scolaire adapté au climat réunionnais, débutant en février-mars et finissant en décembre. Une réforme permettrait de limiter les coûts d'adaptation du bâti pour les Mairies, le Département et la Région, et d'améliorer les conditions d'apprentissage.

Ce jeudi matin à 8 heures, les enseignants du lycée Jean Joly ont cessé le travail pour protester contre des conditions d'enseignement devenues intenable. Malgré l'installation de ventilateurs, les salles de classe surpeuplées, accueillant jusqu'à 35 élèves, sont confrontées à une chaleur accablante, rendant l'apprentissage difficile tant pour les élèves que pour les professeurs.

Cette situation n'est pas isolée. À travers l'île, de nombreux établissements scolaires peinent à offrir un environnement propice à l'éducation en raison des températures élevées. La Réunion enregistre en effet des records de températures, dépassant les 35 °C sur le littoral en cette saison des pluies. Ces températures supérieures à la normale auraient de quoi relancer le débat sur l'application à La Réunion d'un calendrier scolaire climatique.

L'adaptation des bâtiments ne suffit pas

Face à ces difficultés, l'établissement, en lien avec la Région, avait déjà tablé sur une végétalisation de différents espaces pour réduire la réverbération, la pose d'ouvertures fonctionnelles pour améliorer la circulation de l'air, mais aussi l'achat de davantage de ventilateurs et brasseurs d'air. Cependant, ces mesures ne suffisent pas à garantir des conditions de travail optimales dans les salles de classe. Les infrastructures, souvent vieillissantes, ne sont pas conçues pour résister aux épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquents. Pour pallier ces insuffisances, des investissements

importants sont réalisés, notamment l'installation de systèmes de climatisation dans les bureaux administratifs. Mais ces solutions, bien que nécessaires, représentent un coût élevé pour les contribuables réunionnais.

Pour des vacances pendant la période la plus chaude

Face à ces défis, le Parti communiste réunionnais (PCR) a récemment publié un communiqué le 23 janvier 2025, appelant à une refonte du calendrier scolaire pour l'adapter aux réalités climatiques de l'île. Le PCR propose que l'année scolaire débute fin février ou début mars et se termine en décembre, afin d'éviter les périodes de fortes chaleurs et les risques cycloniques. Selon le communiqué, « plus de 200 000 élèves et encadrants subiront des températures caniculaires et risquent de perdre de précieuses journées d'enseignement si jamais un cyclone venait à passer près de nos côtes ». Le parti souligne que cette situation nuit à la qualité des apprentissages et favorise l'échec scolaire. Il est donc essentiel que les vacances scolaires couvrent la période de l'année la plus chaude, où le risque de cyclones est le plus élevé.

Se libérer de l'assimilation

Le PCR rappelle également que ce modèle de calendrier est déjà en vigueur en Nouvelle-Calédonie, un autre territoire français aux conditions climatiques similaires. Rien n'empêche donc la mise en place d'un calendrier adapté à La Réunion, si ce n'est des « convenances administratives » qui tendent à aligner le calendrier scolaire de l'île sur celui de la France. La grève des enseignants du lycée Jean Joly met en lumière l'inadaptation du système éducatif à La Réunion à la réalité de notre pays.

M.M.

L'insertion professionnelle des diplômés en formation paramédicale et en maïeutique à La Réunion en 2023

L'ARS de La Réunion a mené en 2023 une enquête sur l'insertion des diplômés en paramédical et maïeutique. 90 % trouvent un emploi sur l'île, 50 % en trois mois. 53 % travaillent dans le secteur sanitaire. Malgré une satisfaction élevée (3,2/4), 17 % rencontrent des difficultés à s'insérer.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) de La Réunion a mené en 2023 une enquête inédite sur l'insertion professionnelle des étudiants diplômés d'une formation paramédicale et en maïeutique. Cette initiative vise à mieux comprendre leur parcours après l'obtention du diplôme, à mesurer l'attractivité du territoire et du secteur sanitaire, ainsi qu'à identifier les éventuelles difficultés rencontrées dans la recherche d'emploi.

Cette première édition de l'enquête a été réalisée auprès de 468 étudiants récemment diplômés. Parmi eux, 224, soit 48 %, ont accepté de répondre aux différentes questions. Les résultats offrent un éclairage précieux sur la situation de ces jeunes professionnels et leurs perspectives d'emploi sur l'île.

Des débouchés à La Réunion

L'étude révèle une tendance très positive en matière d'attractivité géographique. En effet, 94 % des diplômés ont exprimé leur souhait de travailler à La Réunion, et 90 % ont effectivement trouvé un emploi sur l'île. Ces chiffres témoignent d'un attachement fort au territoire et d'une offre d'emploi suffisamment dynamique pour absorber une majorité des nouveaux professionnels.

La rapidité d'insertion est également un indicateur encourageant : 50 % des diplômés ont trouvé un emploi dans les trois mois suivant la fin de leur formation. Par ailleurs, 53 % des diplômés en activité exercent dans le secteur sanitaire, confirmant ainsi son attractivité et sa capacité à recruter de jeunes professionnels.

Des difficultés

Si ces chiffres sont globalement positifs, 17 % des diplômés interrogés ont néanmoins fait état de difficultés dans leur recherche d'emploi. Ces obstacles peuvent être liés à la concurrence sur certains postes, aux exigences spécifiques des employeurs ou encore aux démarches administratives et aux conditions de travail dans certaines structures. L'enquête souligne également un haut niveau de satisfaction quant à la qualité de la formation reçue. Les diplômés ont attribué une note moyenne de 3,2 sur 4 à leur formation, ce qui traduit une reconnaissance de la qualité de l'enseignement et de la préparation au marché du travail.

Mieux orienter les politiques publiques

Grâce à ces données, l'ARS de La Réunion dispose d'éléments concrets pour mieux ajuster ses stratégies en matière de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Cette enquête pourrait ainsi permettre d'optimiser les dispositifs d'aide à l'insertion et d'anticiper les besoins en recrutement des structures sanitaires et médico-sociales de l'île.

Cette première édition marque une étape dans l'analyse de l'insertion professionnelle des diplômés en paramédical et en maïeutique à La Réunion. Elle pose les bases d'un suivi régulier qui pourra, à l'avenir, aider à renforcer encore davantage l'adéquation entre formation et emploi à La Réunion.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Transport par câble à Antananarivo : les 7 gares et 51 pylônes de la Ligne Orange opérationnels

La Ligne Orange du téléphérique urbain d'Antananarivo est en phase finale d'achèvement. Les 7 gares et 51 pylônes sont installés, tandis que l'épissure des câbles entre Analamahitsy-Ambatobe et Ankorondrano-Ivandry se termine. Ce système aérien, électrique et écologique, désenclavera des quartiers, réduira les embouteillages et les émissions polluantes. Son ouverture marquera une étape clé pour la mobilité dans la capitale de Madagascar, offrant une alternative rapide et accessible aux dizaines de milliers d'usagers quotidiens attendus.

La capitale malgache, Antananarivo, s'apprête à vivre une transformation majeure de son paysage urbain avec l'achèvement imminent du Transport par Câble (TPC) Ligne Orange. Ce projet ambitieux, désormais en phase finale de réalisation, promet de soulager les défis chroniques de transport dans une ville marquée par un relief accidenté et une circulation saturée. Retour sur les avancées récentes et les prochaines étapes de cette infrastructure innovante.

Infrastructures clés prêtes à fonctionner

La première étape cruciale vient d'être franchie : les sept gares et les 51 pylônes constituant l'ossature du TPC sont désormais opérationnels. Ces structures, réparties stratégiquement entre les quartiers d'Analamahitsy, Ambatobe, Ankorondrano et Ivandry, forment la colonne vertébrale d'un réseau conçu pour fluidifier les déplacements. Les gares intègrent des équipements pour accueillir les usagers en toute sécurité, tandis que les pylônes épousent le relief vallonné de la ville.

Actuellement, les équipes se concentrent sur l'épissure des câbles — une opération délicate consistant à relier les segments de câbles porteurs et tracteurs — sur les tronçons Analamahitsy-Ambatobe et Ankorondrano-Ivandry. Cette étape, en phase finale, garantira la continuité et la résistance du système. Parallèlement, une cabine de service effectuera des tests de circulation sur les câbles, préfigurant les futures cabines de transport. Ce processus validera la stabilité et la sécurité de l'ensemble avant l'ouverture au public.

Sécurité et gestion du chantier

Pour sécuriser le déploiement des câbles, des por-



tiques de protection temporaires ont été installés le long des axes concernés. Ces structures métalliques, visibles sur plusieurs artères, protègent les piétons et les véhicules pendant les opérations de déroulage, prévues sur deux mois. Trois nouveaux portiques seront ajoutés entre février et mars sur le tronçon Ankorondrano-Ivandry, tandis que d'autres seront montés le 31 janvier.

Si les aléas techniques sont maîtrisés, le TPC Ligne Orange devrait être inauguré d'ici quelques mois. D'ici là, les tests techniques et les ultimes ajustements (calibrage des cabines, formation du personnel, etc.) occuperont les équipes. L'installation des portiques restants se poursuivra jusqu'en mai, avec une vigilance accrue pour maintenir la fluidité routière, notamment aux heures de pointe.

Une révolution urbaine

Le TPC Ligne Orange n'est pas qu'un simple moyen de transport : c'est un levier de développement pour Antananarivo. Il réduira la pression sur le réseau routier et diminuera les émissions polluantes grâce à une énergie électrique propre.

Antananarivo rejoint les villes africaines pionnières en matière de mobilité innovante. Ce projet, symbole de modernité et de résilience, illustre la capacité de Madagascar à relever ses défis.

Comment réagir face à l'impérialisme et au néocolonialisme du Président Donald Trump dans la zone du canal de Panama et au Groenland danois ?

par

André ORAISON, Professeur de droit international public

Depuis sa prise de pouvoir officielle célébrée avec faste sous la coupole du Capitole le lundi 20 janvier 2025, Donald Trump — réélu Président des États-Unis pour un second mandat (2025-2029) — a confirmé par des déclarations fracassantes sa position sur la plupart des sujets majeurs évoqués lors de la campagne présidentielle de 2024. Par leur extrême gravité, certaines d'entre elles remettent en cause les principes fondamentaux du droit international public positifs élaborés dans le cadre des Nations Unies depuis le 24 octobre 1945, date d'entrée en vigueur de la Charte de San Francisco (I). Ces fanfaronnades, ces gasconnades ou vantardises formulées avec beaucoup d'assurance par l'actuel locataire de la Maison Blanche retiennent une nouvelle fois toute notre attention dans la présente étude en raison de leurs conséquences dommageables pour l'ensemble de la Communauté internationale.

Aujourd'hui et plus encore qu'hier, Donald Trump déclare *urbi et orbi* qu'il veut faire des États-Unis — ce que cet État est pourtant déjà depuis la fin du Second Conflit mondial — la plus grande puissance du Monde pour contrecarrer notamment les récentes prétentions de la République populaire de Chine en Extrême-Asie ou celles plus traditionnelles de la Fédération de Russie en Europe orientale. Dès le premier jour de son second mandat, le tonitruant milliardaire américain, âgé de 78 ans, a déclaré avec aplomb, que désormais « le déclin de l'Amérique est fini » et que « l'âge d'or de l'Amérique commence ». Pour concrétiser ses ambitions, Donald Trump peut compter, il est vrai, sur sa majorité républicaine au Congrès et sur une Cour suprême ancrée à droite et, par suite, gagnée à sa cause.

Dans la présente « Tribune libre », nous ne reviendrons pas sur la prétention de Donald Trump de faire de l'immense Canada le 51^e État membre de la Fédération nord-américaine car une telle prétention n'a aucune chance d'aboutir : c'est tout au plus une pitoyable plaisanterie qui n'a pas été appréciée par les Canadiens. En revanche, nous retiendrons le fait que le 47^e Président des États-Unis a répété qu'il a bien l'intention de reprendre possession — au besoin par la menace ou l'emploi de la force — de la zone du canal de Panama qui est placée sous la souveraineté d'un modeste État d'Amérique centrale (I). Il a aussi confirmé, avec moult intimidations à l'appui, ses visées impérialistes et néocolonialistes sur le Groenland qui relève, en droit, d'un petit État européen : le Danemark (II).

I.- Les menaces sérieuses du Président Donald Trump sur la zone du canal de Panama

Un rappel historique s'impose pour comprendre les convoitises de Donald Trump sur le canal maritime de Panama qui a fait l'objet d'importants travaux d'élargissement et de modernisation lancés le 3 septembre 2007 — en présence de l'ancien Président américain Jimmy Carter —

et achevés le 28 juin 2016 (2). Il faut d'emblée reconnaître l'intérêt que représente pour les États-Unis cette voie d'eau artificielle avec écluses de 80 kilomètres de long, située en Amérique centrale et qui permet un passage rapide des navires de guerre et de commerce de l'océan Atlantique à l'océan Pacifique et vice-versa.

Peu après le soulèvement des Panaméens contre le Gouvernement de la Colombie en 1903, avec l'aide de l'armée américaine et notamment de la marine, les États-Unis reconnurent la souveraineté de la République du Panama et signèrent avec le nouvel État un accord qui consacrait leurs droits sur le futur canal de Panama. Par le Traité américano-panaméen (le « Traité Hay-Bunau-Varilla ») conclu à Washington le 18 novembre 1903, la République du Panama concède en effet à perpétuité aux États-Unis « l'usage, l'occupation et le contrôle de la zone du canal », une zone de 10 milles de large située de part et d'autre de la voie d'eau internationale. Les États-Unis ont également le droit d'assurer la défense de la zone du canal et, par suite, celui de construire des fortifications militaires. En échange, ils s'engagent à intervenir militairement pour garantir la pleine indépendance du Panama. De même, ils acceptent de payer à cet État une somme forfaitaire de 10 millions de dollars et de verser une redevance annuelle de 250 000 dollars. Les professeurs Mathias Forteau, Alina Miron et Alain Pellet précisent que l'accord américano-panaméen du 18 novembre 1903 correspond bien, au plan juridique, à « un quasi-transfert de souveraineté » de la zone du canal de Panama au profit des États-Unis (3).

Vivement et régulièrement contesté par l'État du Panama et réaménagé à plusieurs reprises, ce régime a finalement été abrogé par les traités américano-panaméens du 7 septembre 1977 : les « Traités Torrijos-Carter ». Signés également à Washington, ces accords prévoient la « liberté de passage » dans la « voie d'eau de transit international » au profit des navires de tous les États en paix avec le Panama ainsi que la rétrocession du canal par étapes au profit de cet État, avec néanmoins une date butoir : celle du 31 décembre 1999. Depuis le 1^{er} janvier 2000, date de la rétrocession effective du canal au Panama, la voie d'eau internationale est en effet administrée par l'Autorité du canal de Panama : un organisme entièrement panaméen, compétent tout à la fois pour la gestion, l'exploitation et la protection du canal.

Le Président Donald Trump prétend aujourd'hui faire marche arrière et revenir au statu quo ante pour consolider la domination stratégique des États-Unis sur le continent américain et accroître au passage les intérêts économiques de cette grande puissance en pratiquant au besoin, à l'égard de la République de Panama, la « politique de la canonnière » qui avait fait florès tout au long du XIX^e siècle. Il serait souhaitable que tous les États de l'Amérique latine fassent bloc pour protester — avant même un passage à l'acte — contre la politique arrogante et impérialiste du nouveau pouvoir qui vient de s'installer pour quatre ans à

Washington. Plus encore, il serait indispensable que tous les États latino-américains s'engagent — en cas de passage effectif à l'acte — à boycotter les produits en provenance des États-Unis. Seule une solidarité latino-américaine ferme et pérenne — une solidarité qui frappe fort au portefeuille — pourrait peut-être faire fléchir les inadmissibles et illucites appétits de Donald Trump.

II.- Les menaces imminentes du Président Donald Trump sur le Groenland danois

Un rappel historique est également nécessaire pour comprendre les revendications immédiates de Donald Trump sur le Groenland : une île gigantesque de plus de 2 millions de kilomètres carrés, située entre l'Atlantique Nord et l'océan Arctique. Une grande partie de sa surface est recouverte de glaces. La majorité de ses 57 000 habitants vit le long des côtes, essentiellement dans le sud-ouest. Le Groenland est depuis 1979 une terre dotée d'une autonomie au sein du Royaume du Danemark. Par la suite, en vertu d'un référendum du 25 novembre 2008, les Groenlandais se sont prononcés en faveur d'une « autonomie élargie » approuvée par 75 % des suffrages exprimés et aussitôt entérinée par une loi votée par le Parlement danois, une loi entrée en vigueur le 21 juin 2009. De surcroît, le Groenland est un territoire ultramarin associé à l'Union européenne en tant que pays et territoire d'outre-mer (PTOM) (4). Riche en ressources énergétiques (pétrole et gaz) et en ressources minières (cobalt, nickel, or, plomb, titane, uranium, zinc), son sous-sol attise les convoitises des grandes puissances comme la Fédération de Russie, la République populaire de Chine et, au premier chef, celles des États-Unis.

Pour sa part, Donald Trump perçoit « dans l'appropriation et le contrôle du Groenland une nécessité absolue » aux plans économique et stratégique pour « la sécurité nationale » des États-Unis « et la liberté à travers le monde ». Précisons néanmoins qu'il y a déjà au Groenland — c'est-à-dire dans la banlieue de la Russie — une base militaire américaine créée en 1941 et intégrée à l'OTAN en 1951.

Il est déjà fort regrettable que les exigences méphistophéliques avancées par le Président américain n'aient pas à ce jour déclenché d'énergiques protestations communes ou individuelles de la part des États ouest-européens, des pays amis des États-Unis et, pour la plupart, membres de l'OTAN. Ces États sont sans doute, de prime abord, dubitatifs devant les allégations de Donald Trump ou soucieux de ne pas froisser de manière hâtive le grand allié nord-américain, bien qu'il soit sans conteste très dangereux par ses propos. À notre humble avis, c'est une erreur grossière et même une erreur qui pourrait peut-être se révéler désastreuse pour les intérêts légitimes des Danois et des Groenlandais.

Les revendications insensées et réitérées du Président américain sur le Groenland constituent une violation caractérisée du droit international public. Elles se traduisent par une remise en cause des Nations Unies créées par la Charte de San Francisco et fondées sur « le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes » (Article 1er). Ses revendications portent également atteinte à la Charte qui énonce le principe cardinal selon lequel les États membres des Nations Unies « règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques » (article 2).

Les États de l'OTAN et de l'Union européenne devraient donc spontanément et très rapidement mettre en œuvre

une solidarité concrète en faveur du Danemark, un pays membre de ces deux grandes organisations. En tout premier lieu, les États européens devraient demander isolément ou en commun à Donald Trump des explications ou précisions clarificatrices sur ses intentions réelles ou supposées et éventuellement exiger — dans l'hypothèse d'une confirmation des intentions belliqueuses du Président américain sur le Groenland — une condamnation des États-Unis à l'Assemblée générale des Nations Unies et concevoir, de surcroît, dans le cadre de l'organe plénier de l'ONU, des sanctions économiques appropriées par l'instauration notamment d'un embargo sur l'ensemble des produits américains.

Mais d'autres sanctions pourraient frapper les États-Unis. On sait que les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN viennent en aide à l'Ukraine, un pays dont une partie du territoire national a été envahie par la Russie. A fortiori, ces États devraient envisager — dès à présent et à titre préventif — l'envoi de contingents militaires au Groenland pour défendre la souveraineté du Danemark en tant que pays membre de l'OTAN. Cet État est en effet menacé d'agression par un État qui se trouve être les États-Unis ! C'est dire en premier lieu que l'exclusion de l'OTAN de cet État félon devrait être sérieusement envisagée. D'un autre côté, c'est dire aussi que l'Europe ne peut plus compter sur l'aide américaine au plan militaire et qu'elle doit désormais songer à assurer seule sa défense. Certes, de telles sanctions peuvent paraître chimériques. Elles doivent néanmoins faire l'objet de débats au sein de l'OTAN et de l'Union européenne afin que soit apportée une aide efficace au Danemark et d'abord aux Groenlandais qui rêvent d'indépendance pour leur pays et nullement d'intégration aux États-Unis.

En guise d'épilogue, tout doit être mis en œuvre pour neutraliser les exigences de celui qui se croit sans complexe sorti de la cuisse de Jupiter et se dit miraculeusement investi d'une « mission divine ». Si l'on veut vraiment éviter la survenance d'un Troisième Conflit mondial, il incombe à la Communauté internationale de se mobiliser, d'être ferme afin de contrecarrer au plus vite les ambitions belliqueuses et cauchemardesques de Donald Trump : l'objectif ultime est de ramener ce Président américain à la raison, au bon sens commun et au respect strict du droit international public positif.

(1) A. ORAISON, « L'impérialisme exacerbé du Président Donald Trump : une négation absolue du droit international public », *Témoignages*, lundi 13 janvier 2025, p. 2-3 ; *Le Quotidien de la Réunion*, jeudi 16 janvier 2025, p. 30.

(2) Voir notamment à ce sujet J. COMBACAU et S. SUR, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 2019, p. 513.

(3) M. FORTEAU, A. MIRON et A. PELLET, *Droit international public*, Paris, LGDJ, 2022, p. 1683.

(4) Le statut des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ne doit pas être confondu avec celui des régions ultrapériphériques de l'Union européenne (RUP) qui sont directement soumises au droit européen. Concernant la France, c'est le cas pour six collectivités périphériques : nommément la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin.

Oté

« Plito k'kriyé, akoz i rode pa in bon lésplikassion ! » : In kozman pou la route

Médam zé Méssyé, la sossyété, koz èk mwin sé koz èk in kouyon, mé sé o pyé d'lo mir k'i oi lo masson.

Mézami souvan dé foi kan wi vé fé gingn in mouvman wi panss néna rézon, i ariv ké wi fouye pa tro lo lésplikassion, wi panss sa lé si tèlman vré ké la pa bézwin fèr in gran démonstration. Lé konmsa, pars i pézète ké konmsa é sirtou pa otroman. Mé wala in bataye zidé sa lé zamé gagné par ou toussèl mé par in mazorité d'moune-si ou na pwin la mazorité avèk ou wi gingn pa.

Zot va dir amwin akoz ? Mon répons : i pé an avoir si tèlman zidé foss ké lidé vré li gingn pa trouv son shomin fassilman pou passé... Mi rapèl sak Desmond Tutu, pri nobel sid-afrik téi rakonte... in zour son papa téi ékoute ali diskité é konm li téi koz for la di ali sak mwin la marke an-o la é a partir d'zour-la li l'aprann diskite avèk passyanss pou fé pass son zidé.

Alé ! Mi kite azot rofléshir la dsi é ni rotrov pli dvan, sipétadyé.

Justin